



CENTRALE CANINE

A l'attention de Mesdames & Messieurs les Présidents des Associations Canines Territoriales

Aubervilliers, le 14 novembre 2024

Sec/AB/ed

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous prie de noter que, sur proposition de la Commission des Expositions, le Comité de la Centrale Canine a validé le **CACS Classe Travail** pour les chiens des 1^{er} et 2^{ème} groupes (soumis au travail) :

- Attribution du CACS entre le 1^{er} de la classe Intermédiaire et la classe Ouverte, ainsi que la RCACS **ET**
- Attribution du CACS pour le 1^{er} de la classe Travail, ainsi que la RCACS.

Les CACS et RCACS sont attribués selon la décision du juge, ces derniers n'étant pas décernés obligatoirement.

Cette mesure est applicable dès le 1^{er} janvier 2025.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Alexandre BALZER
Président de la SCC

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00
www.centrale-canine.fr

